Encadrer un groupe de pratiques vocales collectives en musiques actuelles
Certification au Répertoire Spécifique de la CNCP - Fiche descriptive

Enjeux et objectifs

Contexte : Les Missions Voix en région, les lieux de musiques actuelles et les structures d'enseignements artistiques sont sollicités par les praticiens et les professionnels de la musique pour répondre à une demande d'encadrement des pratiques vocales collectives émergentes en musiques actuelles qui se situe à la croisée de plusieurs métiers : de direction de chœur, d'enseignement du chant et d'accompagnement de projets en musiques actuelles.
Les Missions voix en région proposent depuis plus de 10 ans, des formations dans ce domaine, avec des formateurs qui viennent essentiellement du nord de l'Europe, où la formation est structurée dans des parcours qui vont jusqu'au Master, notamment à l'Académie Royale de Musique à Aalborg (Danemark).
Ces répertoires sont de plus en plus appréciés et explorés en France, alors qu'aucun parcours réunissant les compétences requises n'est structuré dans les cursus de formation initiale ou continue.
La PFI a saisi l'opportunité de la loi de 2014 pour y remédier et déposer une certification de compétence transversale.

Périmètre de la compétence : Le référentiel couvre 3 sphères de compétences :

- Animer un groupe et utiliser des pédagogies de groupe
- Utiliser différentes techniques vocales, musicales, corporelles, scéniques,
- Accompagner et/ou réaliser des projets de musiques actuelles (rock, pop, jazz, chanson, musiques urbaines, musiques du monde) dans au minimum 2 esthétiques

Réponse aux attentes / besoins :
Les répertoires s'hybrident et de plus en plus de chœurs souhaitent aborder un répertoire polyphonique de musiques actuelles, avec des reprises et des créations.
Plusieurs Scènes de Musiques Actuelles (SMAC) ont mis en œuvre un « chœur rock », d'abord dans une intention événementielle, qui se sont souvent inscrit dans une perspective à moyen voire long terme

Durée de validité : 2017 – 2021

Publics ciblés :
Professionnels, diplômés ou non (DEM, DNOP, DADSM, CRDSM, MIMA, DE, CA, DNSPM, DUMI, CAPES, AGREGATION, ...), en situation d'encadrement des pratiques vocales, en exercice ou désireux d'acquérir des compétences spécifiques : chefs de chœur, chanteurs, instrumentistes, animateurs, artistes musiciens, professeurs de l'enseignement général et de l'enseignement spécialisé dans le domaine public ou privé.
Prérequis :

- Pratique soutenue ou expérience professionnelle dans les domaines suivants du chant, de la direction/encadrement de groupes vocaux et de l'accompagnement/pratique des musiques actuelles.
- Nécessité de développer ou porter un projet artistique formalisé

Débouchés professionnels
Direction artistiques et pédagogiques de projets vocaux en musiques actuelles, réalisation d'ateliers de pratiques artistiques en action culturel et en éducation artistique et culturelle

Méthodologie

Par qui il a été élaboré ?
La PFI et ses membres (Missions Voix en région)

Processus d'élaboration (comment, quand, …)
Élaboration initiale par un comité de pilotage, un groupe de travail
Mise en œuvre via une phase d'exploration et de confrontation avec un groupe de 30 professionnels en séminaire, des entretiens et un accompagnement par un consultant spécialisé, des formations sur le processus de certification et d'inscription à l'inventaire, sur les critères et modalités d'évaluation et sur la structuration de l'offre de formation

Impacts

Quel est son utilisation dans l'établissement ou la pratique ?
Premier jury en octobre 2019

A-t-il évolué depuis sa création ? Non

Des évolutions sont-elles envisagées ? C'est trop tôt pour le dire